

FICHE MÉTIER : AVOCAT

Fiche d'information – Reconnaissance des diplômes de droit obtenus à l'étranger et ouverture de dossier auprès de l'Ordre des avocats en Israël

Résumé

Ce document présente, **par étapes**, l'ensemble de la procédure applicable depuis la préparation du dossier, la demande de reconnaissance au ministère de la Justice, la décision, jusqu'à l'ouverture du dossier à l'Ordre des avocats, les examens, le stage et les exemptions possibles.

Étape 0 – Préparation avant la demande

1. Vérifier que les études respectent les exigences :
 - Durée $\geq$ 3 ans (6 semestres).
 - Contenu équivalent à un LL.B délivré par un établissement reconnu en Israël.
 2. Rassembler les documents essentiels :
 - Diplôme original + relevé de notes.
 - Carte d'identité / passeport (+ Certificat d'oleh).
 - Certificats de changement de nom (si applicable).
 3. Obtenir les authentications nécessaires :
 - **Apostille** du diplôme et du relevé de notes, délivrée dans le pays d'obtention.
 - Si les documents ne sont pas en hébreu ou en anglais : **traduction notariée en hébreu**.
 4. Préparer les documents complémentaires possibles :
 - Historique des entrées et sorties d'Israël pendant la période d'études.
 - Évaluation de diplôme du ministère de l'Éducation (si requis).
-

Étape 1 – Dépôt de la demande auprès du ministère de la Justice

Mode de dépôt : formulaire en ligne

<https://govforms.gov.il/mw/forms/RecognitionLawDegree@justice.gov.il>

Documents obligatoires à joindre :

- Copie du diplôme + relevé de notes avec apostille.
- Copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Certificat d'oleh / preuve d'ouverture de dossier d'alia (si applicable).
- Certificat de changement de nom / acte de mariage (si applicable).
- Traduction notariée des documents non rédigés en hébreu ou anglais.

Documents possibles selon le cas :

- Historique des entrées/sorties.
- Certificat d'équivalence (ministère de l'Alya et de l'Intégration).
- Preuve de lien avec la résidence en Israël (pour les non-résidents).

Délais de traitement :

45 jours ouvrables, à compter du moment où le dossier est complet.

Coordonnées – Ministère de la Justice :

- Centre de services (dim.–jeu. 08:00–16:00) : **08-6831683**
- E-mail : Hakara-Law@justice.gov.il
- Adresse postale : Département des notaires et de la reconnaissance des diplômes étrangers
Ministère de la Justice
2 Bd. Wolfson, Complexe gouvernemental David Ben-Gourion
B.P. 49029, Jérusalem 9419001

Étape 2 – Examen de la demande et décision

1. Le ministère examine : établissement, programme, durée, contenu et statut académique.
2. Si des documents manquent – une demande de compléments sera envoyée par e-mail.
3. Décisions possibles :
 - **Reconnaissance complète.**
 - **Reconnaissance sous condition de compléments** (cours supplémentaires).
 - **Refus motivé** (possibilité de recours).
4. La décision est envoyée au candidat et à l'Ordre des avocats.

Droit de recours : auprès de la commission prévue à l'article 25(1) de la Loi sur l'Ordre des avocats.

Étape 3 – Après la reconnaissance : ouverture du dossier à l'Ordre des avocats

Quand ? Après réception de l'attestation officielle de reconnaissance (original ou copie certifiée).

Modes de dépôt :

- Dépôt physique : Rue Chopin 1, Jérusalem
 - E-mail : **Bchinot.dmi@israelbar.org.il**
 - Courrier recommandé avec originaux si nécessaire.
-

Étape 4 – Examens et parcours de qualification

4.1 Diplômés en droit (non avocats ou expérience < 2 ans)

1. Inscription aux examens de droit israélien :
 - **Examen de langue juridique hébraïque**
 - examens professionnels
2. Après réussite de l'examen de langue + **6 des 8 examens professionnels**, le candidat peut demander le début du stage.
3. Les derniers examens peuvent être terminés durant le stage.
4. Après le stage et la réussite de tous les examens : inscription aux **examens d'aptitude professionnelle**.

4.2 Avocats de l'étranger ayant ≥ 2 ans d'expérience professionnelle

1. Une personne ayant **plus de deux ans d'expérience** comme avocat **ou dans une fonction juridique équivalente** se présente **directement à l'Ordre des avocats**, sans passer par le ministère de la Justice.
2. **Aucune demande de reconnaissance du diplôme n'est requise.**
3. Le candidat peut se présenter à l'examen de langue juridique hébraïque.
4. Après réussite, il peut ouvrir un dossier de stage et compléter les examens restants pendant la période de stage.

Documents pour prouver l'expérience :

- Certificat d'aptitude professionnelle étranger.
- Certificate of Good Standing (à jour).
- Fiches de paie / déclarations fiscales / lettres d'employeur.

- Liste officielle de dossiers / documents juridiques.
- CV.
- Relevés de retraite ou équivalents (si applicables).

4.3 Exemption des examens d'aptitude – expérience > 5 ans

- Un avocat avec plus de **5 ans d'expérience** peut demander une **dispense** selon l'article 38.
 - Contact : judit@israelbar.org.il
-

Étape 5 – Pendant et après le stage

1. Achèvement des examens restants pendant le stage.
 2. À la fin du stage + réussite de tous les examens: demande d'inscription aux examens d'aptitude professionnelle.
 3. Après réussite – inscription officielle au Tableau et obtention du permis d'exercer.
-

Étape 6 – Délais, contacts et formulaires

Délais clés :

- Ministère de la Justice : **45 jours ouvrables à compter d'un dossier complet**
- Examens : deux sessions annuelles (hiver / été)

Contacts :

- Ministère de la Justice : **08-6831683**
- E-mail : Hakara-Law@justice.gov.il
- Ordre des avocats : Bchinot.dmi@israelbar.org.il
- Demande de dispense / informations professionnelles : judit@israelbar.org.il

Adresses pour l'envoi :

- Ministère de la Justice – Département des notaires et diplômes étrangers, 2 Bd. Wolfson, Jérusalem 9419001
- Ordre des avocats – Rue Chopin 1, Jérusalem

Formulaires:

- Formulaire de demande de reconnaissance du diplôme étranger (Ministère de la Justice)

<https://govforms.gov.il/mw/forms/RecognitionLawDegree@justice.gov.il?gbxid=1>

- Formulaire d'ouverture de dossier – diplômé en droit étranger (Ordre des avocats)

https://www.israelbar.org.il/uploadFiles/tofes-tik%20_orceidin.pdf